



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: GH-fup-132

8 septembre 2021

Excellence,

En ma qualité de Rapporteuse spéciale chargée du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du deuxième rapport périodique du Niger par le Comité lors de sa 125<sup>ème</sup> session en mars 2019.

A la fin de ladite session, les observations finales adoptées par le Comité ([CCPR/C/NER/CO/2](#)) ont été transmises à l'Etat partie. A ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 47 des observations finales, le Comité avait sollicité dans un délai de deux années des renseignements sur la suite que l'Etat partie aura donnée aux recommandations figurant aux paragraphes 11 (*lutte contre la corruption*), 33 (*conditions de détention*) et 43 (*libertés d'expression et de réunion, protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme*) des observations finales.

Au cours de sa 132<sup>ème</sup> session (juillet 2021), le Comité a noté que les informations requises n'avaient toujours pas été reçues et a donc pris la décision d'envoyer à l'Etat partie une lettre de rappel.

L'Etat partie est invité à soumettre lesdites informations pour le **15 novembre 2021**. A l'occasion de sa réponse, l'Etat partie est également invité à ne pas soumettre les mêmes informations que celles déjà fournies précédemment au Comité mais plutôt de se concentrer sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations sélectionnées pour la procédure de suivi depuis l'adoption des observations finales en mars 2019.

Une version électronique en format Word de ces réponses écrites devrait être adressée au Secrétariat du Comité des droits de l'homme ([ohchr-ccpr@un.org](mailto:ohchr-ccpr@un.org)). Le rapport de suivi ne devrait pas dépasser les 3.500 mots.

Le Comité attend avec intérêt la poursuite de son dialogue constructif avec l'Etat partie quant à la mise en œuvre du Pacte.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma plus haute considération.

Vasilka SANCIN

Rapporteuse spéciale chargée du suivi des observations finales du  
Comité des droits de l'homme

S.E. M. Laouali Labo  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent  
Mission permanente de la République du Niger